



Compte-rendu du Comité consultatif de Granier, 25 avril 2023

Conseillers présents : André Pellicier, Georges Bouty, Franck Chenal, Xavier Quesnel, Hugo Pellicier, Marjorie Romanet, Lionel Pellicier, Sandrine Besson, Malorie Ducognon, Chantal Voiron.

Membres absents : Corentin Chenal.

Ouverture du comité consultatif aux habitants de Granier.

Lors de la dernière réunion publique entre élus et habitants de Granier, au mois de décembre 2022, un participant a demandé si le comité consultatif pouvait être ouvert à tous. André Pellicier a accepté cette proposition. Des habitants du village ont pu ainsi participer à la réunion du 25/04/2023. André Pellicier a rappelé que ce comité avait pour objectif de partager les informations locales, municipales et de partager les avis sur les dossiers.

1 / Budget 2023, quelques chiffres (ordre de grandeur), pour info

Total des Budgets d'Aime-la-Plagne : environ une quinzaine de millions d'euros, et environ un tiers pour l'investissement.

Emprunt : contracté par la commune d'Aime-la-Plagne en 2023 : 1 M€

Charges de personnel au service de la population : environ 3,4 M €

Les sommes engagées en 2022 pour l'assainissement sur le village : environ 600 000 €

La somme votée au budget 2023 est de 210 000 € :

. Travaux eau/assainissement pour le secteur de La Thuile : environ 190 000 €

. Escalier en bois salle des fêtes, remplacement des barrières sur la place

Après un rappel sur l'historique de l'exploitation de l'eau de Fontaine noire par les communes de Granier et d'Aime depuis les années 50 et l'évolution de l'année 2012, les élus, dans leurs propositions lors de la préparation du budget, expliquent qu'ils avaient comme objectif de finaliser les travaux d'assainissement des réseaux d'eau à la Thuile, puis de pratiquement terminer l'assainissement du village de Granier en 2024 et 2025 pour assainir le ruisseau transformé en égout, qui traverse le village sur sa partie ouest.

La tranche de travaux (réfection de l'alimentation en eau et assainissement secteur du Liachet) d'environ 80 000 € n'a pas été retenue et supprimée lors de la préparation budgétaire.

Ce désaccord a été acté. Sur le vote du budget spécifique eau et assainissement, Georges Bouty et André Pellicier se sont abstenus (*vous pouvez retrouver leurs interventions lors de la réunion du conseil municipal dans le CR de mars sur le site Web de la mairie*).

Quelques Infos complémentaires sur le budget de la Commune d'Aime la Plagne :

Poursuite des travaux à Montalbert (salle polyvalente et aménagement), travaux sur l'avenue de Tarentaise côté est, rénovation salle des fêtes de Villette et Tessens, assainissement à Montgirod....

Infos sur les perspectives pour la gestion de l'eau et assainissement :

A la demande de l'Etat, la compétence sera transférée en 2026, probablement à la communauté de communes des Versants d'Aime (COVA).

2 / Les bassins du village

Depuis juillet 2022, les bassins ont été fermés par arrêté préfectoral.

Au 15 mars 2023, réouverture de certains bassins après la pose de compteur pour chacun d'eux. La priorité de réouverture est donnée aux bassins qui traversent le village, afin de permettre aux cyclistes, touristes, habitants de se ravitailler en eau.

A ce jour, quelques bassins - *vers ancien cimetière, devant la salle des fêtes, à Lauche, à l'amont de la chapelle de la Thuile* - ne sont pas encore ouverts pour des motifs techniques, ils étaient pourtant en état de fonctionnement avant la coupure générale imposée.

De part leur situation, trois bassins non prioritaires ne peuvent pas être remis en eau, car ils sont connectés au réseau d'eau potable (Chantemouche, Liachet, Charrière sous la chapelle). La destruction physique des alimentations en eau de ces bassins n'était assurément pas nécessaire.

3 / Questions diverses

- **L'espace nordique** : Après le transfert de la charge du salaire du préposé au damage à la COVA en 2022, l'achat d'une dameuse d'occasion plus petite est en cours et pratiquement effectif (un engin intéressant a été trouvé dans les monts du Forez). Cet investissement s'est fait sur le budget général de la commune, considérant que la fréquentation de cet espace dépasse largement le village de Granier.

- **Le démontage du téléski** : Nous avons une promesse de la SAP pour une prise en charge, pour l'enlèvement des pylônes par hélicoptère. Plusieurs stations se sont positionnées pour récupérer du matériel. Nous cherchons une station pour la récupération du câble pratiquement neuf après une éventuellement radiographie.

- **L'éclairage public** : Une centralisation des commandes de fermeture des éclairages du réseau public au niveau de Aime est en cours pour optimiser les heures de fonctionnement. La fermeture de l'éclairage public la nuit a généré plus de 50 000 € d'économie. Des progrès importants sont encore réalisables par une extinction + précoce le matin et le soir.

- **Un artisan tourneur sur bois recherche un local et un appartement** : la commune d'Aime-la-Plagne et le village de Granier sont à la recherche de ces locaux. Une nouvelle activité économique, et potentiellement 2 enfants de plus pour l'école seraient les bienvenus.

- **Le cadastre solaire** mis en place par l'APTV donne des informations sur l'intérêt d'installer des panneaux solaires (lien à partir du site de la mairie). La législation pour la production d'électricité décarbonée est en pleine évolution.

- l'achat des terrains derrière la salle des fêtes est effectif. Un **projet est à l'étude : la création d'un city park** pour les enfants de l'école de Granier et les jeunes du village.

- **le projet d'acquisition du terrain à l'entrée de Granier** pour la réalisation d'un parking rencontre pour l'instant des difficultés.

- **Revêtement chemin de la Reisse** : suite aux travaux réalisés il y a 2 ans, la réfection de la chaussée sera prochainement effectuée.

Le moment venu, il sera important de revoir l'accès à l'amont, la forme du raccord avec la route ne permet pas un accès correct aux véhicules légers.

- **Une convention d'objectifs** est en préparation **entre la commune et le Syndicat d'Initiatives**. Proche d'un accord, elle pourrait être signée prochainement.

-**Stationnement rue du Carroz / secteur de la salle des Fêtes** : bien qu'interdit, le stationnement de certains véhicules reste très problématique et gêne le passage des autocars ou poids lourds.

20h30 fin de la réunion

Le secrétaire de séance

Le Maire délégué, André Pellicier